

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze
en exercice 14 le douze juillet
Présents 13 le Conseil Municipal de la Commune de BOU
Votants 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mme WOJCIK Nicole, Maire
Date de convocation : 6 juillet 2011

PRESENTS : Mmes et Ms. CHABASSOL, DENIER, ESTEBAN,
LARTIGUE, MAROIS, PERDEREAU, LEBEURRE, VITTE, HOUDRE,
PICAULT, BRAULT, BILLAUT

Absent excusé : M. BUREL donne pouvoir à M. BILLAUT

Secrétaire de séance : Mme BRAULT

Objet :

Résolution - Situation d'Ardi Vrenezi

Le Réseau Éducation Sans Frontière, l'Association des Paralysés de France et Ensemble pour une Santé Solidaire ont saisi par courrier l'ensemble des maires du Loiret pour alerter sur la situation du jeune Ardi Vrenezi, polyhandicapé de 15 ans, expulsé au Kosovo avec sa famille.

Arrivé en 2008 sur le territoire français afin que sa maladie soit mieux cernée et mieux soignée, ce jeune garçon atteint par une maladie dégénérative a vu, ici, son état s'améliorer. Mais, n'ayant pas de papiers, ses parents et lui sont expulsés le 4 juin 2010. Depuis un an, l'état du garçon s'est considérablement dégradé puisque aucun soin concernant sa maladie n'est possible au Kosovo.

Ainsi, le Conseil Municipal, se prononçant dans cette résolution :

- S'offusque de la situation du jeune Ardi Vrenezi et souhaite que son cas soit examiné urgemment et de façon plus clémentine par les services de l'État afin de résoudre cette situation inhumaine,
- S'engage à faire connaître à ses administrés cette situation et les moyens de l'améliorer,
- Demande le retour immédiat et sans délai d'Ardi et de sa famille en France pour qu'il bénéficie des soins que son état impose.

Cette résolution est adoptée à la majorité avec 12 voix pour et 2 abstentions

Pour extrait certifié conforme au registre

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Publié ou notifié : le 13 juillet 2011

A BOU, le 13 juillet 2011

Le Maire,

